

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SREP/SC.10/6
10 octobre 2013

Réunion du Sous-comité du SREP
Washington
31 octobre 2013

Point 6 de l'ordre du jour

PROPOSITION VISANT A AMELIORER LA GESTION DE LA RESERVE DE PROJETS DU SREP

DECISION PROPOSEE

Le Sous-comité du SREP a examiné le document intitulé *Proposition visant à améliorer la gestion de la réserve de projets du SREP* (document SREP/SC.10/6), et se félicite des mesures proposées, notamment la gestion de la réserve axée sur l'état de préparation des projets et la surprogrammation.

Le Sous-comité convient des éléments ci-après :

- a) une surprogrammation de 20 % peut être appliquée dans le cadre du SREP ;
- b) la décision qu'il a prise en mars 2012 au sujet du classement par ordre de priorité des pays figurant sur la liste d'attente du SREP doit être amendée de sorte que l'élaboration de projets émanant de pays de cette liste et figurant dans un plan d'investissement approuvé puisse se poursuivre pour qu'ils soient financés dès l'approbation du plan, à condition que le financement demandé ne dépasse pas les fonds disponibles, ni une allocation de surprogrammation de 20 %. Il ne devrait y avoir aucun changement en ce qui concerne le montant des allocations indicatives convenu précédemment ; et
- c) le Sous-comité fera le point, à sa prochaine session, sur les progrès réalisés s'agissant de l'approbation des plans d'investissement des pays figurant sur la liste d'attente, et déterminera, au cours de la session, s'il existe des fonds qui n'ont pas été alloués et qui pourraient profiter à un autre groupe de pays de la liste ou à de nouveaux pays.

I. INTRODUCTION

1. À sa session de mai 2013, le Sous-comité du SREP est convenu du fait que des mesures devaient être prises en vue d'améliorer la gestion stratégique et efficace des ressources du SREP, comme il avait été fait dans le cadre du Fonds pour les technologies propres (CTF). À cette fin, il a demandé à l'Unité administrative des Fonds d'investissement climatiques (CIF), en collaboration avec le Comité des BMD, de formuler des propositions visant à améliorer la gestion de la réserve de projets, et en particulier d'envisager : (a) des moyens d'accélérer la préparation et la mise en œuvre des projets prévus ; (b) une surprogrammation et (c) l'inclusion d'un plus grand nombre de pays pilotes, ce qui apporterait davantage de flexibilité par rapport à la liste d'attente des pays.

2. Le présent document a été établi pour faire suite à la décision susmentionnée du Sous-comité. Les méthodes et critères utilisés pour étudier les nouveaux pays pilotes possibles sont exposés dans un autre document (voir document SREP/SC.10/8).

II. ETAT DE LA RESERVE DE PROJETS DU SREP

3. Les plans d'investissement des six pays pilotes initiaux (Éthiopie, Honduras, Kenya, Maldives, Mali et Népal) ont été approuvés entre septembre 2011 et octobre 2012. Entre-temps, du fait de la disponibilité de nouveaux financements, deux nouveaux pays (le Libéria et la Tanzanie) ont été inclus en tant que nouveaux pays pilotes et ont commencé à élaborer leur plan d'investissement. Par la suite, le plan d'investissement de la Tanzanie a été approuvé en septembre 2013, et le Libéria a soumis son plan d'investissement pour approbation lors de la prochaine session du Sous-comité en octobre 2013.

4. Le portefeuille du SREP se compose actuellement de 26 projets et programmes des sept pays pilotes dotés de plans d'investissement approuvés, ce qui représente une allocation indicative totale de 290 millions de dollars financée au titre du SREP. Au 15 septembre 2013, quatre propositions de projets (dont deux soumises sous la forme d'un programme commun) ont été approuvées par le Sous-comité pour un financement total au titre du SREP de 45,9 millions de dollars¹.

5. À sa dernière session en mai 2013, le Sous-comité a pris note de la lenteur de l'exécution et a exhorté les BMD à coopérer étroitement avec les pays afin d'accélérer la préparation et la mise en œuvre des projets, ainsi qu'à soumettre les propositions de projets au Sous-comité pour qu'il approuve leur financement dans les délais impartis. Le Sous-comité a par ailleurs prié l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec le Comité des BMD, de formuler des mesures visant à améliorer la gestion de la réserve de projets du SREP.

III. MESURES PROPOSEES

6. À la lumière des décisions prises par le Sous-comité en mai 2013, l'Unité administrative des CIF et les BMD ont étudié les trois mesures adoptées pour améliorer la gestion de la réserve

¹ Plusieurs projets ont été soumis au Sous-Comité pour qu'il approuve leur financement après la date-butoir du 15 septembre 2013.

de projets dans le cadre du CTF, à savoir : a) l'application d'une gestion de la réserve axée sur l'état de préparation des projets ; b) la réduction des délais d'exécution des projets et l'amélioration des étapes de l'exécution ; c) la possibilité de procéder à une surprogrammation. Elles ont conclu que seulement certaines des mesures mises en place dans le cadre du CTF pourraient s'appliquer ou convenir au SREP.

7. Premièrement, s'agissant de la gestion de la réserve axée sur l'état de préparation des projets, si cette mesure a été jugée applicable et peut être utile dans le cadre du SREP, il a été suggéré d'affiner les critères relatifs à l'état de préparation adoptés dans le cadre du CTF pour qu'ils conviennent aux secteurs public et privé et reflètent davantage la réalité sur le terrain.

8. Deuxièmement, concernant la réduction des délais d'exécution des projets, l'expérience du CTF ne permet pas d'établir avec certitude si cette mesure a eu un impact direct sur l'accélération de l'exécution des projets et, en outre, compte tenu du fait que les pays du SREP ont tendance à rencontrer davantage de difficultés en termes de capacités humaines et institutionnelles, à rencontrer des conditions plus difficiles sur les marchés et disposent d'un cadre politique et stratégique moins favorable, il a été suggéré de ne pas retenir cette mesure pour améliorer la gestion de la réserve de projets du SREP.

9. Troisièmement, la surprogrammation est considérée comme un outil utile pour améliorer la gestion de la réserve de projets et peut s'appliquer au SREP comme au CTF. Étant donné que les pays pilotes du SREP rencontrent des difficultés d'accès aux capitaux et que le SREP dispose d'une réserve plus petite et plus récente que celle du CTF, qu'en outre, l'état de préparation est un critère clé du choix des investissements dans le cadre du SREP, il est proposé d'adopter une approche plus prudente pour l'application de cette mesure (par exemple, la surprogrammation ne doit pas dépasser 20 %).

10. À la lumière des réflexions ci-dessus, les deux mesures ci-après sont proposées pour améliorer la gestion de la réserve de projets du SREP.

Gestion de la réserve de projets axée sur l'état de préparation

11. Le Comité des BMD et l'Unité administrative des CIF actualiseront et passeront en revue la réserve de projets du SREP tous les trimestres et élaboreront un calendrier des approbations prévues afin d'y inscrire les projets et programmes qui ont satisfait à tous les critères relatifs à l'état de préparation énoncés ci-après :

- a) pour les projets du secteur public :
 - i. approbation par la direction des BMD de l'idée de projet (ou équivalent) ;
 - ii. achèvement ou réalisation d'une étude de faisabilité pour les projets nécessitant une étude de faisabilité approfondie ;
 - iii. inclusion dans le programme d'emprunt public, le cas échéant.

- b) pour les projets et programmes du secteur privé :
 - i. approbation par la direction des BMD de l'idée initiale (ou équivalent) de projet ou de programme ;
 - ii. désignation du responsable des opérations ;
 - iii. inclusion dans le système de suivi des projets des BMD.

Surprogrammation

12. La surprogrammation permettrait la présence dans la réserve du SREP d'un nombre de projets dépassant le montant des ressources annoncées. La surprogrammation est couramment pratiquée par les BMD pour veiller à la pleine utilisation de l'enveloppe financière d'un exercice budgétaire. L'expérience des BMD montre qu'il est inévitable que certains des projets en réserve prennent du retard pour diverses raisons, voire ne se matérialisent pas du tout. La surprogrammation permet alors de proposer d'autres projets pour approbation afin de combler tout vide. Dans le cadre du SREP, il est proposé de fixer le taux de surprogrammation à 20 % des ressources annoncées qui n'ont pas été engagées ou allouées.

13. Pour les huit pays pilotes actuels (dont le Libéria), le montant indicatif total des sommes allouées s'élèverait à 340 millions de dollars. Sur ce montant, 59 millions de dollars ont été approuvés au titre de projets et de dons pour la préparation des projets au 15 septembre 2013, ce qui laisse un montant de 281 millions de dollars à approuver.

14. En outre, une réserve d'un montant de 90 millions de dollars a été constituée pour le SREP. Sur la base des recommandations du groupe d'experts (voir document SREP/SC.10/7), six projets et programmes représentant une demande de financement totale de 85 millions de dollars au titre du SREP pourraient intégrer la réserve de projets du Programme.

15. En conséquence, la réserve de projets du SREP représentant 366 millions de dollars de financements non approuvés ($281+85=366$) servirait de référence à la surprogrammation. Un taux de surprogrammation de 20 % par rapport à cette somme permettrait de financer de nouveaux projets de la réserve du SREP à hauteur de 73 millions de dollars.

IV. FLEXIBILITE AVEC LE CLASSEMENT PAR ORDRE DE PRIORITE DES PAYS PILOTES DE LA LISTE D'ATTENTE

16. À sa réunion intersessions de mars 2013, le Sous-comité du SREP est convenu que, dès leur disponibilité, les fonds du SREP destinés à financer la mise en œuvre des plans d'investissement devraient être versés aux pays, en respectant l'ordre de priorité et les allocations indicatives ci-après :

- a) Tanzanie : 25 – 50 millions de dollars

- b) Libéria : 25 – 50 millions de dollars
- c) Yémen : 25 – 40 millions de dollars
- d) Arménie : 25 – 40 millions de dollars
- e) Région du Pacifique : 25 – 30 millions de dollars
- f) Mongolie : 25 – 30 millions de dollars

17. Les fonds disponibles ont permis d’inclure à la fois la Tanzanie et le Libéria en tant que pays pilotes du SREP. S’agissant des quatre autres pays pilotes figurant sur la liste d’attente du SREP, l’Arménie prévoit de soumettre son plan d’investissement en octobre 2013, les Îles Salomon début 2014, et le Yémen et Vanuatu mi-2014 au plus tôt. De nombreuses incertitudes entourent la Mongolie et la question de savoir si l’élaboration de son plan d’investissement au titre du SREP pourrait commencer, et, si oui, quand.

18. Compte tenu de l’avancement du travail préparatoire dans les quatre pays pilotes restants sur la liste d’attente du SREP, et afin d’accélérer le processus consistant à mettre des fonds à disposition des pays prêts à présenter leur plan d’investissement pour approbation, il est proposé d’amender la décision qu’avait prise le Sous-comité en mars 2012, de sorte que les fonds du SREP, lorsqu’ils seront disponibles, soient versés en priorité aux pays restants sur la liste d’attente une fois leur plan d’investissement approuvé, sans modification du montant des allocations indicatives dont il avait été convenu précédemment.

19. Le montant total des promesses de contributions au SREP s’élève actuellement à 486 millions de dollars². Jusqu’à 340 millions de dollars de cette somme sont alloués au financement des huit pays pilotes dont les plans d’investissement ont été approuvés. En outre, 15 millions de dollars ont été mis de côté pour couvrir les coûts de la préparation et de la supervision des projets par les BMD. Si le Sous-comité accepte d’allouer 85 millions de dollars de la réserve au financement des projets définis comme prioritaires, comme le recommande le groupe d’experts, 46 millions de dollars seraient alors disponibles pour financer les projets d’autres pays de la liste d’attente du SREP.

20. Si un taux de surprogrammation de 20 % est appliqué à la réserve de projets du SREP à compter d’octobre 2013, en prenant en considération les projets du SREP dont le financement est proposé à partir des fonds mis de côté et des ressources non allouées, la somme totale des ressources disponibles pour de nouveaux programmes s’élèverait à 119 millions de dollars (voir tableau 1).

Tableau 1 : Ressources disponibles pour de nouveaux financements
(en millions de dollars)

² Sur la base des taux de change au 30 juin 2013.

Somme restante après le financement des 8 pays pilotes	Montant de la réserve	20 % de surprogrammation	Ressources non affectées	Ressources disponibles pour de nouveaux financements
281	85	$(281+73) \times 0.2 = 73$	46	$73+46=119$

21. Il convient d'admettre que l'effet de la surprogrammation sur l'accélération de l'exécution des projets du SREP peut ne pas être aussi rapide que dans le cadre du CTF, les plans d'investissement supplémentaires du CTF ayant été approuvés lors de l'application de la surprogrammation, et certains projets et programmes relevant des plans d'investissement approuvés étant ensuite passés rapidement du stade de la soumission à celui de l'approbation du financement. En conséquence, à court terme (c'est-à-dire pendant l'exercice 14), les projets et programmes qui seront soumis au Sous-comité viendront sans doute plus ou moins toujours de la réserve existante de projets du SREP.

22. Il est proposé que le Sous-comité fasse le point, à sa prochaine session, sur les progrès réalisés s'agissant de l'approbation des plans d'investissement des pays figurant sur la liste d'attente et qu'il détermine, au cours de cette session, s'il existe des fonds qui n'ont pas été alloués et qui pourraient profiter à un autre groupe de pays de cette liste ou à de nouveaux pays.